COMMUNE de HUISSEAU-SUR-MAUVES 45130

Bulletin municipal

Au fil des Mauves

Huisseau-sur-Mauves entre Beauce & Val de Loire

N° 177

Juin 2021

- Edito 2
- Vie municipale 3
- Dossier « les Croix » 9
- Vie sociale 16
- Vie scolaire 18
- Vie associative 19
- Infos diverses 20

L'hôtel à insectes inauguré

Afin de faciliter la survie hivernale des petits insectes et aider la biodiversité, sur le massif de la mairie, un hôtel à insectes a été installé pour que ces petits animaux puissent trouver un abri douillet et adapté, se reproduire et passer l'hiver en toute sérénité.

Merci à nos petits écoliers d'avoir apporté et installé, paille, bambous, pommes de pin, bûches percées .. pour attirer les abeilles, bourdons, coccinelles, papillons, araignées, ... et leur permettre de se loger en toute tranquillité.

Un grand merci à tous ceux qui ont œuvré pour la réalisation de ce très bel abri.

Chacun prendra, nous en sommes sûrs, le plus grand soin de ce refuge pour nos amis de la nature.

N° 177
Juin 2021

→ Edito **du Maire**

Une question de tous : **verrons-nous le bout du tunnel ?**

Nous l'espérons ardemment, la pandémie nous apprend à rester prudents. Afin de ne pas trop stresser, une solution : éteindre la télévision et autres médias, car entre les informations ou désinformations médicales et politiques... masque, pas masque, vaccin, pas vaccin, lequel ? etc...

- Pour ceux qui désirent se faire vacciner, bravo et merci aux différents CCAS (centre communal d'action sociale) pour l'organisation et merci également aux infirmières qui vaccinent le samedi après-midi à la salle paroissiale. Malheureusement **les doses de vaccin se font attendre et sont en nombre insuffisant.**

- Le 8 mai à 11h devant le Monument aux Morts dans le respect des règles de distanciation, nous avons commémoré **la capitulation de l'Allemagne nazie.** 76 ans après, il ne faut pas oublier. les 60 millions de morts, la déportation, l'extermination industrielle des juifs (la Shoah).
  Notre société a besoin de rassemblement, d'apaisement, d'unité et de laïcité, car c'est elle qui permet d'éviter le communautarisme et l'extrémisme. Nous sommes une nation unique, un peuple unique dans les différences et non une addition de communautés.

- Notre économie et notre société resteront durablement marquées par les années de crise. Il en va de même pour **nos finances municipales**, les baisses de recettes sont importantes, les hausses de dépenses également. Nous maintenons néanmoins la fiscalité pour la 7ème année consécutive. Dans ce bulletin, vous pouvez vous rendre compte de l'état de nos finances.

- Nous avons encore la chance de vivre dans une commune paisible, une minorité ne l'accepte pas d'où une **certaine incivilité** : dépôt d'ordures sauvages, excès de vitesse dans les hameaux ; tontes de pelouse et bruits divers ne respectant pas le voisinage, animaux errants, non-respect du patrimoine commun, etc... Personne n'a été contraint de vivre dans notre commune, la majorité des Uxellois déplore ce manque de savoir-vivre ensemble.

- Nous avons eu la visite des **gens dits « du voyage »** bien entendu, ils arrivent sans être invités, s'installent sur un terrain communal, se connectent au réseau électrique d'une manière illégale et gratuite. En conclusion, dans leurs belles caravanes, la vie est belle.

- Alors que les médias communiquent sur « la comédie » 2022 .... nous devons **élire nos conseillers départementaux et régionaux les 20 et 27 juin 2021.**
  Merci aux volontaires qui se sont inscrits pour aider à la tenue des bureaux de vote.
  Merci également aux services administratifs et techniques pour la gestion et l'organisation de ces doubles élections.

Ce bulletin sera le dernier avant les vacances, je souhaite à tous et particulièrement aux enfants de bonnes vacances scolaires.

Votre maire,

Jean-Pierre Bothereau

Les comptes rendus → de votre Conseil municipal

sont consultables en mairie sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de notre Commune où sera indiqué également la date du prochain conseil municipal.

Rendez-vous à l'adresse :
www.huisseausurmauves.fr

→ Les comptes rendus des Conseils Communautaires

sont consultables sur le site Internet :
www.huisseausurmauves.fr

Personnel / Les arrivées

Bienvenue à Cinthia Durand

Nous souhaitons la bienvenue à **Cinthia Durand**, Uxelloise qui prend en charge l'entretien des bâtiments en complément de Lindsey Da Silva Costa.

Le Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) vous informe de l'arrivée de notre nouveau fontainier, Mr Steeve CESTO.

Il réalise sur la commune de Huisseau sur Mauves les travaux suivants :

- Création de branchements d'eau.
- Renouvellement et relevé des compteurs individuels.
- Réparations de fuites d'eau sur branchements et réseaux.
- Vérification du bon fonctionnement des vannes et des purges.

Nous lui souhaitons la bienvenue

Services Techniques

Monsieur Mathieu NIOCHE, habitant de la commune de Huisseau sur Mauves, a effectué une période d'essai au sein des services techniques. Son embauche a été effective à partir du 1er avril. Elle correspond au remplacement du poste occupé précédemment par **Mr Thierry NOURISSON** qui avait pris la décision de faire valoir ses droits à la retraite.

Depuis son intégration, **Monsieur NIOCHE** a obtenu son permis poids lourds et a effectué surtout des travaux de maintenance des bâtiments communaux, de broyage des accotements herbeux, d'entretien des voiries et des chemins communaux et suivi les contrats de sécurité de la commune (installations électriques, de gaz d'incendie et des jeux extérieurs).

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Cérémonie du 8 mai

La Cérémonie du 8 mai 2021 et le dépôt de gerbe au monument aux morts a été organisé dans un format restreint pour respecter les règles de sécurité sanitaire en vigueur.

Elections départementales et régionales

1ER TOUR / 20 JUIN 2021

2EME TOUR / 27 JUIN 2021

N'oubliez pas votre carte électorale et votre pièce d'identité pour voter ! Les horaires des bureaux de vote sont de 8h à 18h à la salle des fêtes de Huisseau sur Mauves.

Le vote par procuration est possible : informations sur Vote par procuration | service-public.fr

Les membres du bureau de vote présents sur les lieux les 20 et 27 juin 2021, seront soit vaccinés soit se seront fait tester dans les 48 heures précédant le tour de scrutin concerné.

Merci aux bénévoles ayant accepté d'aider à tenir les bureaux de vote et procéder au dépouillement des bulletins en fin de journée.

La réforme de la taxe d'habitation : conséquence pour les contribuables et pour les ressources fiscales communales

Engagée de manière progressive depuis 2018, la décision gouvernementale de suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a commencé à produire ses premiers effets à compter de 2018 avec une diminution de 30 % pour certaines catégories de redevables en fonction de leur revenu fiscal , diminution portée à 65 % pour ces mêmes contribuables en 2019, ces derniers se trouvant totalement exonérés de cette taxe à partir de l'année 2020.

L'année 2020 marque donc l'exonération définitive de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables ne dépassant pas certains seuils de revenu fiscal de référence et ce, en fonction de la situation de famille ; les 20 % de contribuables restant verront de la même manière leur taxe d'habitation de **leurs résidences principales**, réduite de manière progressive sur les années 2021 (allègement de 30 %), 2022 (allègement de 65 %) pour aboutir à une suppression totale en 2023.

Cet impôt local était l'un des piliers des ressources fiscales dont disposait la commune pour asseoir son budget primitif aux côtés du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (part communale) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (part communale). Les mesures gouvernementales prises pour compenser financièrement cette perte de produit fiscal pour les communes (ainsi que, pour une moindre part, pour les intercommunalités) se traduisent par un **transfert, au profit de la commune, du taux de 18,56 % appliqué par le Département pour le calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties**, le Département étant de son côté « indemnisé » de cette perte par une dotation de l'Etat sur des recettes de TVA ; désormais le budget communal bénéficiera d'un taux revalorisé sur les propriétés bâties, ainsi porté, de 16,65 % actuellement en vigueur, à 16,65 % + 18,56 % = **35,21 %.**

Exemple chiffré pour un administré, propriétaire d'un bien qu'il occupe à titre de résidence principale et dont la base taxable d'imposition fixée par l'administration fiscale serait de 3.500 pour le calcul de la taxe d'habitation et de 1.750 pour celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur la référence des taux votés actuellement en vigueur, à savoir :

- ✓ *pour la taxe d'habitation : taux de 14,13 % au profit du budget de la commune et de 6,54 % au profit de la Communauté de communes,*
- ✓ *pour la taxe foncière sur le bâti : taux de 16,54 % au profit du budget de la commune et de 18,56 % au profit du budget du département.*

1 / Pour le contribuable

- **Avant la suppression de la taxe d'habitation :** ce contribuable payait d'une part, au titre de sa **taxe d'habitation** une cotisation de 495 € (= 14,13 % de 3.500) pour la part budget communal et de 229 € (= 6,54 % de 3.50) pour la part budget intercommunalité, **soit 724** € et d'autre part, au titre de sa **taxe foncière sur les propriétés bâties** , une cotisation de 291 € (= 16,65 % de 1.750) pour la part budget communal et de 325 € (18,56 % de 1.750) pour la part budget départemental, soit **616** €, et un **total global de 1.340** € **pour les 2 impôts locaux**.
- **Avec la suppression de la taxe d'habitation :** ce contribuable ne sera donc plus redevable que de la seule taxe foncière sur les propriétés bâties pour un montant total de **616** € par application sur la base taxable de 1.750, d'un taux unique communal de 35,21 % issu de la fusion des taux actuellement votés de 16,65 % pour le taux communal et de 18,56 % pour le taux départemental, désormais transféré à la commune.

2 / Pour la Commune

Sur l'exemple examiné, le budget de la commune bénéficiait avant la réforme , du produit de la part communale de la taxe d'habitation de 495 € + la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 291 €, soit un total de **786** €, alors que, en application des nouvelles modalités de calcul induites par la suppression de la taxe d'habitation, la commune ne devrait percevoir que le résultat du calcul du nouveau taux de 35,21 % sur la base taxable de référence pour le bien donné (fixée à 1 750), soit une recette fiscale théorique de **616** €, donc une perte de recette fiscale pour le budget communal de **- 170** €.

Pour neutraliser cet effet pénalisant de la réforme pour les finances communales, l'Etat apporte une compensation financière par l'application d'un coefficient correcteur sur le résultat brut du produit fiscal devant revenir à la commune au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties : c'est ainsi que pour l'établissement du budget 2021, le produit fiscal théoriquement attendu pour la commune au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties, selon nouvelles modalités de calcul, donne un résultat brut de 537.305 €, à comparer aux 582.562 € qu'auraient apporter au budget communal la recette de l'ex taxe d'habitation + la recette sur propriétés bâties, ancien régime.

Ainsi, le Conseil municipal a été conduit à valider les propositions de recettes fiscales proposées par l'administration, et ce, sans modification des taux antérieurement votés, pour un montant :

- de 537.305 € au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties + 52.479 € de coefficient correcteur
- de 54.871 € au titre de la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- de 24.798 € au titre des taxes d'habitation maintenues sur les résidences secondaires, soit un global de recettes fiscales inscrites au budget pour un montant total de **669.453** €

ENVIRONNEMENT FINANCIER et ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2021

La dernière séance du conseil municipal du 20 avril 2021 a été essentiellement consacrée, dans un premier temps, à l'examen du bilan d'exécution de la gestion budgétaire de l'exercice 2020 et au vote du compte administratif correspondant et, dans un deuxième temps, à la présentation des orientations du budget primitif 2021 et au vote des ouvertures de crédits budgétaires associés.

Cette importante et incontournable démarche budgétaire annuelle, clé de voûte de l'action au quotidien de l'équipe municipale, s'est effectuée, cette année encore, dans le contexte spécifique lié à la crise sanitaire COVID 19.

Les impacts de la crise sanitaire COVID 19 sur les dépenses de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2020

La première décision gouvernementale instaurant un confinement généralisé étant intervenue à la mi-mars, le surlendemain du 1er tour des élections municipales du 15 mars 2020, l'installation de la nouvelle équipe municipale s'est trouvée reportée au 26 mai 2020, et la présentation et le vote du budget primitif de l'exercice 2020 différés sur la séance de conseil du 16 juin 2020.

Dans ce contexte contraint et incertain, le budget de l'année 2020 a été élaboré et exécuté avec le souci d'assurer au mieux la continuité de l'activité des services principaux de la commune, dans le strict respect des consignes sanitaires, notamment auprès des écoles, sans objectifs majeurs en matière d'investissements.

C'est ainsi qu'au cours de cette première période de confinement national, les services administratifs ont fonctionné normalement, en mode organisé en télétravail, sans ouverture au public, afin de répondre aux besoins de la population et assurer la gestion du quotidien ; les services techniques , ne pouvant fonctionner en mode télétravail, ont été placés en statut d'autorisation spéciale d'absence pendant près de 2 mois, avec interventions ponctuelles selon besoins ; les services de la halte-garderie, des activités périscolaires et du centre de loisirs ont été suspendus jusqu'à mi-mai 2020, avec reprise progressive sous encadrement et respect strict des protocoles sanitaires ; la salle des fêtes demeure, à ce jour, toujours non accessible au public de manière généralisée.

De ce fait, les finances de la commune ont été impactées , à la marge et de manière diversifiée au cours de cet exercice 2020 :

- **les dépenses de personnel :** aucune incidence significative dans la mesure ou les agents ont continué à percevoir leur rémunération, même en position d'autorisation spéciale d'absence sur la période de confinement total, la commune n'étant pas éligible au dispositif spécifique de chômage partiel mis en place par le gouvernement dans le secteur privé ; seuls les recrutements occasionnels d'animateurs pour le centre de loisirs ont été réduits pour tenir compte de la baisse d'activités de ce secteur
- **les dépenses induites directement par la mise en place des divers dispositifs sanitaires** (achat de masques, gel hydroalcoolique, équipements d'isolement, désinfectant...) peuvent être chiffrées à 2.800 €
- les dépenses de fonctionnement courantes = compte tenu du maintien des activités des divers services communaux ces dépenses régulières et nécessaires (énergie, téléphonie, assurances, contrats d'entretien et maintenance, fournitures diverses, entretien et réparations...) ont été globalement réalisées à la hauteur de la prévision budgétaire et du réalisé des exercices précédents : 352.724 € pour 2020 à comparer aux 311.258 € pour 2019 et aux 331.827 € pour 2018, l'écart à la hausse pour 2020 résultant essentiellement d'un programme de travaux de remise en état de certaines voiries communales (impasse du Pressoir, sentier du Vivier, tronçons dégradés sur impasse de Prélauille, impasse de la Machine, de la Petite Touanne, reprise de carrefours d'entrée de voirie rue du Bois et route des Tétards, renforcement de chaussée route de Rondonneau à l'approche du pont sur la Mauve... pour un montant de travaux de 52.233 € HT).
- les recettes en provenance de l'activité des services communaux = perte du produit de la location de la salle des fêtes (estimé à 5 à 6.000 € au regard des recettes des années précédentes) , diminution significative du produit des facturations aux familles en provenance de la halte-garderie (près de 5.000 € en moins) et surtout de l'accueil périscolaire et centre de loisirs (près de 20.000 € en moins), étant observé que ces diminutions de recettes résultant de la fermeture momentanée de ces derniers services en période de confinement, ont été partiellement compensées par des indemnisations en provenance de la Caisse d'allocations familiales du Loiret et par l'Etat.
- en matière d'investissements, compte tenu à la fois du calendrier d'installation de la nouvelle équipe municipale et de la réduction d'activités résultant de la crise sanitaire, le budget d'investissement de l'exercice 2020 a été limité en dépenses, au-delà des échéances de remboursement des annuités d'emprunts en cours (près de 190.000 €), à un aménagement de sécurité à l'entrée des Caillots avec l'implantation sur voirie d'un plateau surélevé (7.200 €) et d'un nouvel abribus avec la participation financière du Conseil départemental , ainsi que à quelques acquisitions de mobiliers et matériels techniques pour 7.000 €

Un résultat de clôture excédentaire consolidé...

Aucun écart significatif n'ayant été constaté sur les prévisions budgétaires, les résultats de clôture de l'exercice budgétaire se traduisent en final par :

- Un excédent de fonctionnement de 775.404 €, prenant en compte le report excédentaire de 486.307 € constaté au 31 décembre 2019
- Un déficit d'investissement de 290.379 €

En conséquence, après affectation de la part nécessaire pour couvrir le déficit d'investissement, l'excédent disponible reportable sur le budget 2021 s'établit à 485.225 €, confirmant ainsi l'évolution de ce résultat global de clôture excédentaire, enregistrée depuis 2014 selon données suivantes :

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Résultat de clôture par section							
Section de fonctionnement	314 533	428 759	636 373	614 117	669 590	534 674	775 604
Section d'Investissement	-112 708	-103 301	-228 648	-182 454	- 191 436	-48 367	-289 783
RESULTAT CUMULÉ en CLOTURE	**201 825**	**325 458**	**407 725**	**431 663**	**478 154**	**486 307**	**485 821**

… Et ce, dans un environnement de baisse de la charge annuelle de remboursement de la dette

Au cours du mandat précédent 2014/2020, la municipalité a conduit et réalisé diverses opérations majeures en matière d'investissement , dont les plans de financement ont été ajustés, sur la base des importantes subventions obtenues et des capacités d'autofinancement disponibles sur excédents de clôture, par un recours à l'emprunt le plus limité possible, selon détail suivant :

Année		Coût HT travaux	Subventions obtenues	Fonds propres	Recours obtenues
2015	Aménagement cabinet médical	189 311	0	29 311	160 000
2016	Programme 2016 travaux routiers *(hameau du Creux, Monerjou/ Baracas, Châtre, 1ère tranche route de Prélefort)*	328 900	0	128 900	
2018	Bâtiment le Vivier	780 062	433 900	226 162	120 000
2018 /2019	Rénovation éclairage public, hors bourg	240 000	130 000	110 000	0
2019	Construction chaufferie bois	583 300	468 100	15 200	100 000
	Réhabilitation énergétique 6 bâtiments	579 960	326 840	3 120	250 000
TOTAUX		**2 701 533**	**1 358 840**	**512 693**	**830 000**

Cette possibilité de pouvoir recourir à de nouveaux emprunts pour permettre la réalisation de ces importants projets , sans pour autant pénaliser notre capacité financière à assurer le remboursement annuel des emprunts (capital + intérêts), résulte du fait que certains anciens emprunts arrivent progressivement à échéance finale de remboursement, tel que le montre le graphe suivant :

Evolution charge annuelle de remboursement de la dette (capital + intérêts)

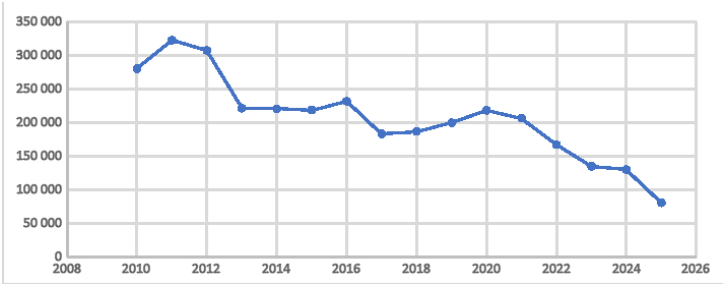

Ainsi, malgré l'intégration de la charge annuelle de remboursement des nouveaux emprunts mobilisés depuis 2015, on constate une diminution significative, à compter de 2022, du besoin de financement annuel pour rembourser les encours d'emprunts.

Les premiers enseignements sur les travaux de rénovation du réseau d'éclairage public et de l'implantation d'un réseau de chauffage sur nouvelle chaufferie bois.

Concernant les économies réalisées en matière d'éclairage public , les chiffres parlent d'eux-mêmes : pour les 18 secteurs rénovés fin 2018 sur tout le réseau d'éclairage public – hors bourg -, la facturation des années 2016 (= 12.198 €), 2017 (= 11.554 €) et 2018 (= 11.141 €), est tombée à **4.203** € pour la consommation de l'année 2019 et à **4.688** € pour celle de l'année 2020.

Concernant les dépenses énergétiques (électricité et gaz) pour les 6 bâtiments concernés par l'important projet de travaux de rénovation de l'isolation et la mise en place d'un nouveau réseau de chauffage à partir d'une nouvelle chaufferie bois implantée à côté de la salle des fêtes, il convient de rappeler que ces bâtiments étaient équipés de dispositifs de chauffage diversifiés, obsolètes et très énergivores (chauffage gaz pour la mairie, l'ancien bâtiment de l'école élémentaire et une partie du restaurant scolaire / plancher chauffant et radiants pour le nouveau bâtiment de l'école élémentaire ainsi que pour la salle de fêtes/radiateurs à accumulation + radiants à l'école maternelle.

La plupart de ces bâtiments ont également été rénovés en éclairage LEDS

Après travaux réalisés de juillet à décembre 2019, le premier bilan de consommation sur l'année 2020 (électricité pour l'éclairage des 6 bâtiments + la fourniture de plaquettes bois pour la nouvelle chaufferie + la consommation gaz pour les 2 chaudières gaz devant fonctionner de manière ponctuelle en appui de la chaudière bois en période de grand froid), a fait ressortir une économie de 32 % sur la facturation annuelle (-14.000 €) ; cet objectif doit être perfectible pour l'avenir après les récents ajustements de fonctionnement du couple chaudière bois/chaudières gaz et la prise en mains de la gestion et le pilotage de ce nouvel équipement par les services.

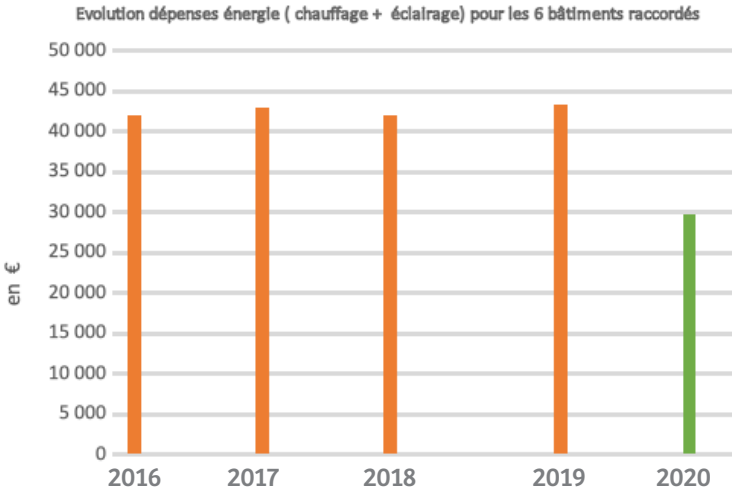

Les principales orientations du budget primitif 2021

En matière de dépenses courantes de fonctionnement , les enveloppes budgétaires ont été cadrées dans un souci de poursuite de réductions et d'optimisation, afin de pouvoir à la fois assurer le bon fonctionnement des services mais aussi de préserver nos capacités d'autofinancement pour l'avenir.

Les dépenses de personnel se trouvent, depuis janvier 2021, ajustées au niveau des besoins de la commune, notamment avec le recrutement, à compter du 1er janvier 2021, de la nouvelle directrice générale des services : les crédits budgétaires ouverts sur ce poste de dépenses de personnel s'établissent à 549.610 € sur les 1.616.618 € des prévisions budgétaires totales de dépenses de fonctionnement, **soit un ratio de 32,39 % rapporté aux dépenses totales réelles de fonctionnement**, en retrait par rapport à la moyenne des communes de la même strate démographique de 1.000 à 2.000 habitants sur le plan national qui s'établit à 36,58 % sur la base des budgets réalisés au titre de 2019 .

En termes de dépenses d'investissement, compte tenu du niveau de l'excédent global de clôture et après actualisation de l'état des lieux en matière d'équipements et du réseau de routes communales, une planification prévisionnelle de programmes de travaux a été ébauchée et s'est traduite, dès le budget 2021 par des dotations significatives de crédits, dont principalement : l'acquisition d'un nouveau fourgon pour les services techniques pour 20.000 €, l'acquisition d'une parcelle de 5.400 m² jouxtant le bâtiment du Vivier pour 45.000 € à titre de réserve foncière , une enveloppe de 100.000 € pour une première tranche de travaux routiers , divers équipements et matériels pour les services techniques pour 7.500 €, crédits prévisionnels de 17.000 € pour le financement d'une étude de faisabilité pour l'aménagement du croisement rue de Patay /rue de Châtre , une prévision d'implantation d'un abribus à Monerjou pour 5.000 €, crédits de 7.500 € pour divers aménagements de voirie (notamment barrières de sécurité aux abords des écoles), 7.300 € pour installations de rideaux à la salle des fêtes ainsi que le remplacement de stores dans les bureaux de la mairie et à l'école élémentaire, 4.000 € pour compléments des décors de Noël.

COMMUNE de
HUISSEAU-SUR-MAUVES
45130

FÊTE NATIONALE

Mardi 13 juillet 2021

22h retraite aux flambeaux

23h feu d'artifice

Mercredi 14 juillet 2021

8h30-9h30 départ de la marche libre

14h concours amical de pétanque en doublette - gratuite (sur inscription)

Structure gonflable

Buvette sur place

Port du masque selon les dispositions en vigueur

Organisée par la Mairie de Huisseau-sur-Mauves – www.huisseausurmauves.fr

Ne pas jeter sur la voie publique IPNS

Sous réserve des conditions météorologiques et sanitaires

SOYEZ ALERTE, PREVENU et INFORME

PANNEAUPOCKET
Informe et Alerte les habitants

Panneau Pocket est une application mobile simple et efficace permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur commune, intercommunalité, association, école, gendarmerie, coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo etc...

SIMPLE ET GRATUIT Pas de compte à créer = 100 % anonyme

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur AppStore, PlayStore ou AppGallery

Depuis son ouverture mi-décembre 461 smartphones ont mis Huisseau sur Mauves en favori. Cela représente environ 62% des foyers de la commune.

Panneau Pocket à Huisseau c'est un peu plus de 5000 clics mensuels. Les sujets les plus visités sont les informations communales, l'ouverture de la mairie, de l'agence postale, de la bibliothèque, des déchetteries, les informations sur l'eau ainsi que les informations à propos des artisans et commerçants.

Pour ne pas encombrer inutilement panneau Pocket les objets (ou animaux) trouvés ne figurent plus dans panneau Pocket mais sont visibles sur le site de la commune. Les objets trouvés sont à réclamer à la mairie aux heures d'ouverture.

L e SIRIS (écoles) a lui aussi son Panneau Pocket pour donner toutes les informations aux parents des élèves.

Un seul conseil pour ceux qui n'ont pas encore Panneau Pocket Inscrivez-vous c'est gratuit.

Nouveau : pour ceux qui suivent plusieurs entités sur panneau Pocket (sa commune celle de ses vacances ou de ses proches...) il est maintenant possible d'activer ou non les notifications pour chacun des favoris en cliquant sur 💛 : comme d'habitude, pour ajouter une entité à ses favoris, en cliquant sur 🔔 : pour activer ou désactiver les notifications d'une entité si la cloche est barrée, les notifications sont désactivées. Si la cloche est de couleur jaune, les notifications sont actives.

Inauguration du lutrin de présentation « *Huisseau sur Mauves Village de caractère* »

Samedi 20 mars Jean-Pierre Bothereau, maire de la commune, Claude Boissay et Pascal Gudin, conseillers départementaux ont inauguré le lutrin «Village de caractère du Loiret», label décerné par Tourisme Loiret.

En raison des circonstances sanitaires cette inauguration a dû se faire en comité restreint, seuls étaient présents quelques élus locaux et les propriétaires du château.

Ce lutrin avec sa plaque historique est visible sur la place du château près du cabinet médical devant l'ancien clocher de la vieille église.

Les croix

Les croix de chemin
Les croix de carrefour

De formes, de tailles et de matières variées, on les trouve aussi bien dans les bourgs et les hameaux que sur les routes de campagne. Les croix de carrefour étaient particulièrement destinées à marquer les limites d'une paroisse et de ses différents hameaux. Des croix étaient érigées afin de remercier le ciel pour une faveur obtenue ou pour s'assurer la protection divine.

Des croix sont élevées près des champs cultivés pour implorer la protection divine contre les fléaux naturels qui affligeaient les récoltes. Certaines servaient de pauses pendant des processions ou des rogations où le curé s'arrêtait afin de bénir les prés et les champs, appelant de bonnes récoltes.

En plus de leur usage religieux, ces croix ont un rôle de guide et de protection pour les habitants. Elles guident le voyageur et le protègent de l'inconnu et des mauvaises rencontres.

Les croix de rogations sont des croix où l'on se rendait pour bénir la terre et les récoltes

Les croix de mission sont des monuments érigés en souvenir d'une mission, après la tourmente révolutionnaire. En général elle porte une inscription et la date de cette mission.

Les croix de Jubilé sont érigées à la suite de la Mission évangélique d'un prédicateur extérieur de la paroisse.

Les croix de cimetière sont érigées face à l'ossuaire servant de fosse commune.

Un oratoire est un lieu consacré à la prière ou un petit édifice appelant à la prière, pour invoquer la protection divine.

Un oratoire est une pièce particulière consacrée à la prière personnelle ou un édifice indépendant, un petit monument voué au culte d'un saint ou d'une sainte représenté par une statuette ou simplement par une plaque à son image ou une croix..

L'oratoire peut aussi marquer le souvenir de lieux miraculeux ou d'apparitions. L'oratoire constitue davantage qu'un lieu de culte, c'est aussi un lieu de remerciement et d'offrande.

Aigresolles

La croix cassée

Ancien cimetière de Huisseau sur Mauves
Extrait du cadastre napoléonien
(archives départementales)

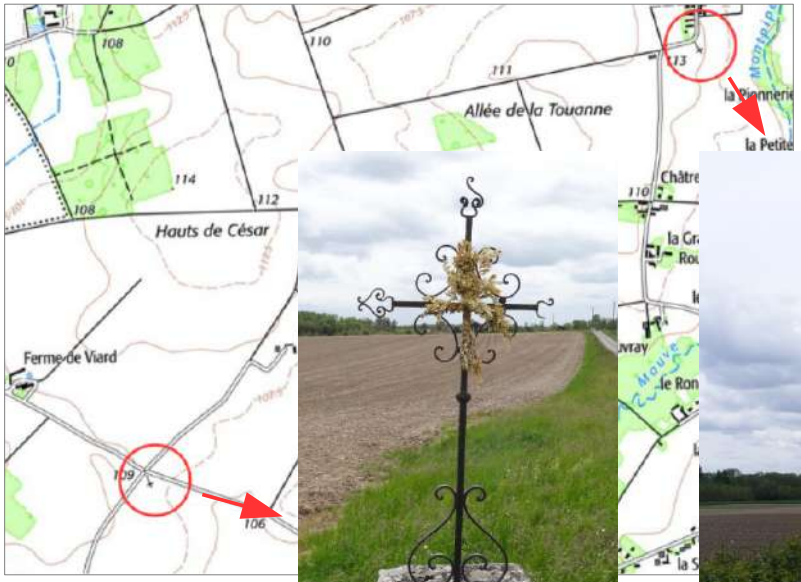

Croix de la Roche
Route de Baccon

Oratoire Saint Roch
Le Creux

Croix de Mission
De 1923
La Sécherie

Croix dite
« croix cassée »
Route de Meung

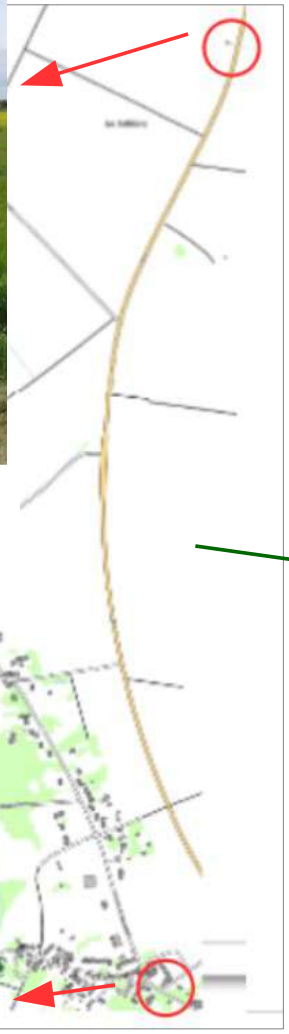

Croix de la Challerie

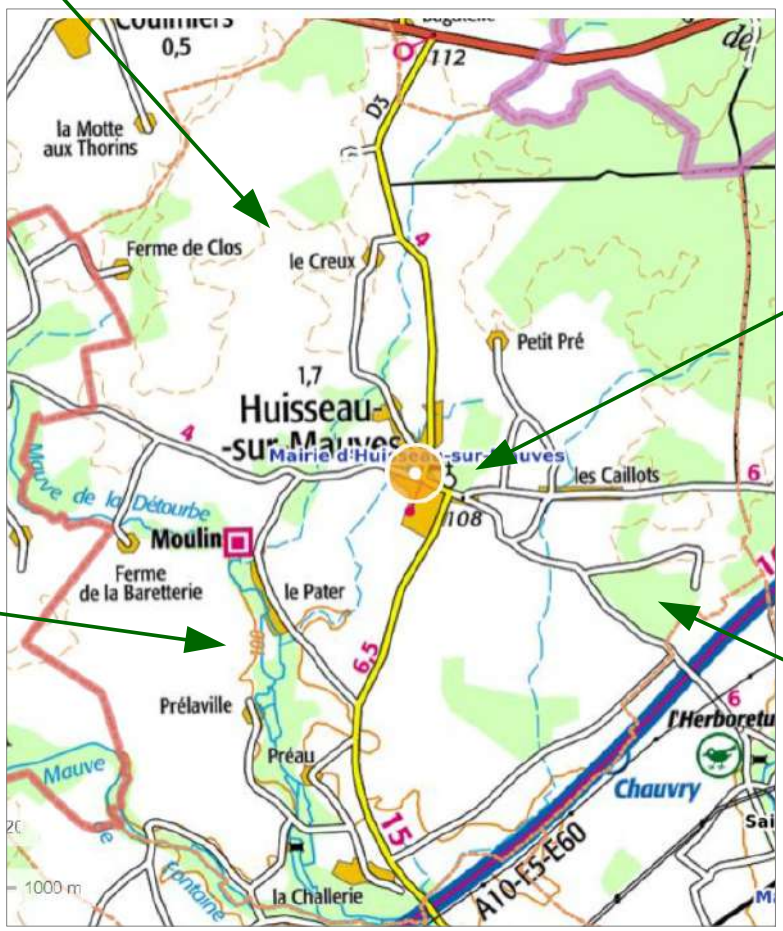

Les croix de chemin
Huisseau sur Mauves

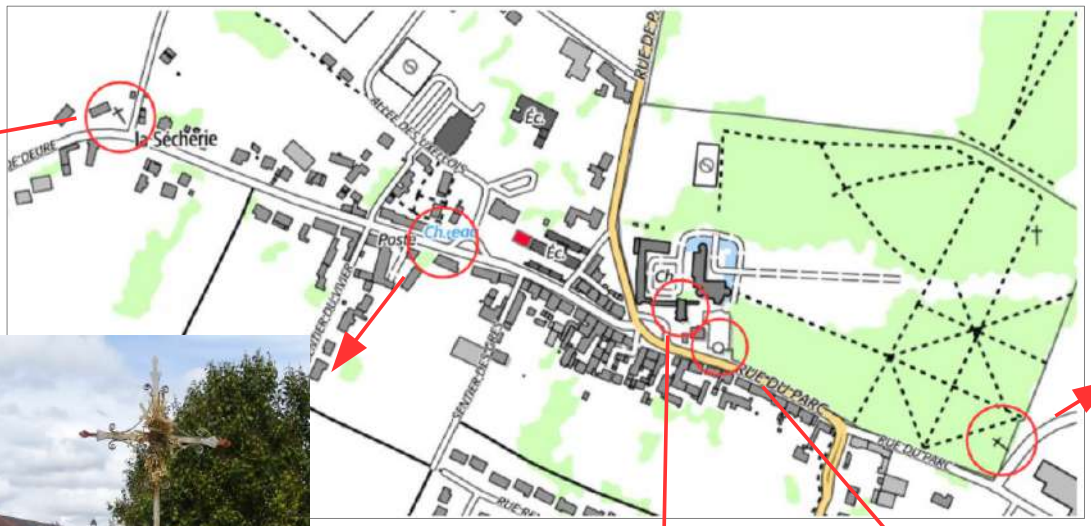

Croix le long du mur du château

Croix de l'ancien cimetière

Croix le long de la façade de l'ancienne église

Croix du Jubilé de 1847

Croix à l'intérieur de l'église

Croix Aigresolles

Croix de Bel Air

Les Croix de Huisseau sur Mauves

Dans son histoire de l'Église, *p. 544*, Dom Poulet, traitant du droit d'asile dans les églises, nous apprend qu'il fut étendu, lorsqu'on scella aux murs extérieurs des « anneaux de salut « qu'il suffisait de saisir pour être préservé.

Mais qu'on l'élargit à l'espace 30 pas de là, puis aux villages et aux villes placés sous la protection de la crosse - la limite se marquant au moyen de croix : origine de « nos calvaires «. Ils sont le signe de la présence du Christ au milieu de notre travail des champs et de notre route à travers la vie. Ils se trouvent à nos carrefours.

1 → A l'angle de la route : Chaingy et Saint-Ay.
2 → La croix dite « croix cassée «, sur la route de Meung.
3 → A La Challerie : carrefour du chemin de Veyrelles.
4 → Croix d'Aigresolles, chemin de Monerjou.
5 → Croix de la Roche, route de Baccon.
6 → Croix du souvenir de la mission de 1923 (sècherie).
7 → Croix de l'ancien cimetière (face à la salle paroissiale).
8 → Croix derrière la maison Séjourné (à Baraca), (fonderie Pont sur Saulx)
9 → Croix du Jubilé de 1847 : façade ancienne église.
10 → Croix de Saint-Roch, au Creux.

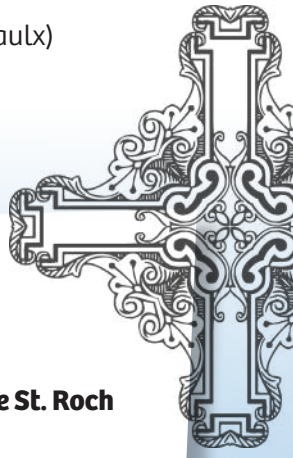

Oratoire Saint Roch

« Monument élevé en 1855 par Landron Pothier de Verelles »

La population du village ayant échappé à une épidémie de peste grâce à l'intervention de St. Roch lui éleva cet oratoire monumental au hameau du Creux.

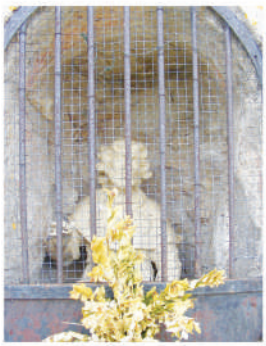

« Dans une niche se trouve une statue de Saint Roch, très mutilée. Saint Roch avait consacré sa vie aux malades, et sauvé de l'épidémie plusieurs villes d'Italie. À Plaisance. il panse les malades de l'hôpital, lui-même est frappé d'une violente fièvre et d'une douleur à la cuisse gauche. son mal s'aggrave et lui fait pousser des cris. Il se retire dans une forêt voisine, dans cette forêt habite un nommé Gothard qui possède une meute de chiens – un de ses chiens prend dans sa gueule un pain qu'il ira porter à saint Roch – il renouvelle son larcin, son maître le suit et découvre saint Roch dans sa cabane ; il se déclare atteint de la peste - la santé est rendue à saint Roch ; il serait mort en 1327 ? il est invoqué contre la peste et les épidémies, d'où cette croix, souvenir d'une épidémie ! »

Service travaux

Le mardi 13 avril, la commission Travaux/Urbanisme a soumis au Conseil Municipal la planification des travaux suivants :

Interventions sur des ouvrages existants :

• Réparation de la **toiture de l'église**.
• Démoussage et remise en état du **toit du restaurant scolaire**.

Création de nouvelle installation :

• **Extension du réseau d'éclairage public** rue de Châtre (face au cimetière).

Travaux de voiries :

• **Sentier des Grès,** création d'un espace dédié aux piétons et vélos reliant le parc Boussier à la rue du bois de Deurre. Ce chemin goudronné sera d'une largeur d'1,20 mètre et d'une longueur de 100 mètres.

• **Réfection de l'intersection de la rue de Préau/impasse de Préau.**

• **Réfection de l'intersection de la rue de la Challerie/ impasse de la Challerie.** Lors de ces travaux, il sera aussi réalisé l'amélioration de la voirie impasse de la Challerie sur une largeur d'1,20 mètre et sur une longueur de 75 mètres (côté gauche).

• **Réfection de la rue de Châtre ; du Moulin Laurentais jusqu'au pont des Mauves.** La collecte des eaux pluviales de cette rue est prévue lors de la réalisation de ces travaux.

Nous sommes conscients que la plupart des routes secondaires reliant les différentes habitations aux axes principaux auraient parfois besoin d'être consolidées voir restructurées. Chacun de nous doit également réfléchir à nos comportements au volant, en particulier sur ces routes. Le respect des vitesses réglementaires et faire preuve de courtoisie en s'arrêtant si besoin pour laisser passer le véhicule venant en sens inverse seraient bienvenus.

Certains exploitants agricoles doivent également limiter leur vitesse en particulier lors de la traversée du bourg et des hameaux. Ils doivent aussi, dans la mesure du possible, éviter de rouler sur les accotements herbeux avec leur matériels de plus en plus volumineux.

Le budget communal n'est pas extensible et nous devons gérer les priorités.

Nous vous remercions de votre compréhension et espérons que ce message sera suivi d'effets....

Remplacement d'un véhicule aux services techniques :

• **Achat d'un véhicule utilitaire** de marque Peugeot type Boxer (en remplacement d'un véhicule hors service).

Vie communale :

Message : Il serait agréable que chaque habitant puisse mettre un coup de binette ou autre matériel sur le trottoir situé devant leur clôture afin que notre village soit plus agréable et accueillant !

Merci à ceux qui le font déjà et aussi à ceux qui vont le faire... ! Aujourd'hui, le traitement des « herbes folles » avec des produits phytosanitaires est interdit sur les voies publiques. L'année prochaine il sera également interdit dans les allées des cimetières. Actuellement, nous réfléchissons aux différentes solutions pour que l'entretien de notre cimetière et de certains accotements soient plus performants et moins énergivores en heures consacrées à ces travaux.

Permanence Gendarmerie en Mairie

Le 26 mars dernier la permanence gendarmerie à la mairie de Huisseau sur Mauves a permis aux Uxellois de rencontrer les gendarmes, de leur poser des questions, d'obtenir des conseils et d'échanger avec eux. Ce point rencontre entre la population et la gendarmerie nationale sera renouvelé après la période des élections. La prochaine permanence de la gendarmerie sera le 1er juillet de 9h à 11h30 à la mairie de Huisseau sur Mauves. Un rappel passera sur Panneau Pocket.

Opération tranquillité vacances : la Gendarmerie Nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence.

1 - Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

2 - Quelques incontournables avant de partir :

✓ Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.

✓ Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.

✓ N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. A défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.

✓ Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez-les. Le cas échéant, faites-les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

Opération tranquillité vacances (interieur.gouv.fr)

Travaux sur les Mauves

« Le programme de travaux 2020 du Contrat Territorial pour la restauration des Mauves, du Lien et du Ru de Beaugency prévoyait la restauration de 170 mètres de cours d'eau au niveau du bassin des Sources sur la commune de Huisseau-sur-Mauves.

Bassin des sources des Mauves de Montpipeau

Dans le cadre de cette opération, il s'agissait de prendre en compte l'enjeu inondation présent en aval, et l'état dégradé du lit de la mauve (surlargeur, envasement).

Achevés début octobre 2020, les travaux ont consisté en l'élargissement du couloir de divagation du cours de la Mauve, permettant de maitriser les débordements du ruisseau lors des fortes précipitations et un stockage supplémentaire de 1600 m³ d'eau sur ce site. L'intervention pour la restauration des caractéristiques physiques du lit de la Mauve (suppression de 3 ouvrages en travers du lit, rétrécissement de la largeur, reméandrage), complémentaire à l'opération, permet au cours d'eau de retrouver une évolution hydro-morphologique proche de son fonctionnement naturel.

L'opération n'atteindra son maximum d'efficacité que lorsque la végétation aura réinvesti le site : toujours avec l'accord du propriétaire, il est envisagé de procéder au bouturage d'essences arbustives pour favoriser la tenue des berges et la mosaïque d'habitat dans le cours d'eau.

Le coût de cette opération a respecté le prévisionnel inscrit au Contrat : subventionnés à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Loire - Bretagne, la Région Centre - Val de Loire et le Département du Loiret, ces travaux ont été facturés 39 074,96 € HT à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire par les entreprises locales en charge de la réalisation des aménagements (Eco-systèmes DL à Meung-sur-Loire et SARL Terra-Lub à Huisseau-sur-Mauves). »

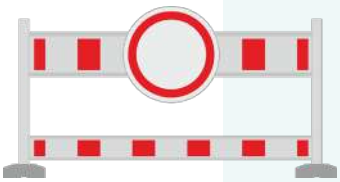

Syndicat Intercommunal des eaux de la région Huisseau / Gemigny

A partir du 25 mai a démarré le relevé des compteurs d'eau par le fontainier Steeve CESTO sur la commune de Huisseau sur Mauves. Il est demandé aux abonnés de bien vouloir dégager l'accès au compteur et de retirer les protections hivernales.

Pour information

Le SIAEP va faire réaliser une étude patrimoniale des infrastructures d'alimentation en eau potable et va s'assurer que son réseau de distribution permet une desserte satisfaisante de ses usagers en situation actuelle et future.

Cette étude permettra, entre autres, d'améliorer la connaissance du réseau, de préserver la ressource en eau en réduisant et maîtrisant les pertes en eau dans le réseau de distribution, d'identifier les points faibles du réseau puis d'élaborer un programme d'actions à envisager.

Clin d'œil - Vue insolite du Château d'eau

Le SIAEP souhaite également que cette étude lui assure que son système de production et de distribution obéit aux exigences de sécurité sanitaire de fourniture d'eau destinée à la consommation humaine.

Cette étude sera réalisée par la Société «GENIE DE L'EAU» et devrait débuter lors du 2ème semestre 2021.

POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES UXELLOIS ET DES UXELLOISES...

aux abords des écoles, des barrières ont été posées, un passage piéton a été créé, pour sécuriser les cheminements des enfants et de leurs parents lors des entrées et sorties des écoles.

AFIN D'AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ...

la municipalité a décidé de procéder à une première étape dans le fleurissement de la commune, en aménageant la place de la mairie ainsi que l'allée Uxellois, secteur fréquenté quotidiennement par les habitants.

Ainsi, le massif a été planté de fleurs mellifères nécessaires pour attirer les insectes et favoriser la biodiversité en assurant la survie hivernale des coccinelles, des chrysopes, des abeilles, des perce-oreilles, des pucerons, des papillons, ... par l'installation d'un hôtel à insectes, fabriqués par un employé de la commune.

Les petits écoliers se sont fait une joie d'apporter et d'installer les différents éléments permettant aux insectes de s'y installer :

- ✓ des tiges de bambou pour servir d'abri aux abeilles solitaires et aux bourdons
- ✓ des écorces pour les scarabées, les scolopendres, les araignées et les cloportes
- ✓ des bûches percées pour des pollinisateurs comme les abeilles ou les guêpes solitaires des pommes de pin pour les papillons et les coccinelles
- ✓ de la paille pour les chrysopes
- ✓ des pots de fleurs renversés pour les perce-oreilles

des morceaux de branches pour les carabes

Fleurissement

La rampe accessibilité, les pots devant la bibliothèque et devant la mairie ont également été fleuris, des jardinières ont été installées sur les barrières.

Les aménagements se poursuivront à l'automne et au printemps prochain, notamment sur le secteur du lotissement « Boussier » et le secteur du « Vivier »....

STOP aux démarchages téléphoniques réguliers

Le service Bloctel gratuit *(bloctel.gouv.fr.)* permet de protéger les consommateurs des pratiques abusives du marketing téléphonique en inscrivant son numéro, celui de son conjoint ou de ses enfants pour **s'opposer au démarchage téléphonique** sur ces numéros.

Tout professionnel a l'interdiction de démarcher un consommateur inscrit sur la liste Bloctel, à l'exception des cas énumérés par la loi.

Il est par exemple possible d'être démarché :

- ✓ par des professionnels en vue de fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines. Les instituts de sondage et les associations à but **non lucratif** peuvent aussi vous contacter dès lors qu'ils ne font pas de prospection commerciale.
- ✓ par l'entreprise avec laquelle vous avez une relation contractuelle. Par exemple, pour vous proposer des nouvelles offres afin de compléter, modifier ou remplacer le service qu'elle vous rend déjà.
- ✓ dans le cas où vous auriez donné votre numéro de manière libre et non équivoque pour être rappelé.

L'inscription au service Bloctel concerne uniquement le démarchage par appel téléphonique. En cas de réception de SMS frauduleux, l'usager peut le transférer au 33 700.

Quelle est la différence avec la liste rouge ou orange ?

L'inscription sur les listes rouge ou orange permet de ne pas figurer dans les annuaires. Or, les démarcheurs n'utilisent pas uniquement les annuaires téléphoniques pour réaliser des prospections commerciales. Ainsi, donner son ou ses numéros dans le cadre de telle ou telle opération commerciale, peut conduire à la constitution de listes qui peuvent être revendues.

Inscriptions sur le site internet *bloctel.gouv.fr* en indiquant **jusqu'à 8 numéros de téléphone fixe ou mobile** sur lesquels vous ne souhaitez plus être contacté. La liste Bloctel ne concerne que les numéros des consommateurs. L'inscription est effective dans **un délai maximum de 30 jours** à compter de la confirmation d'inscription. **L'inscription par courrier est possible.** Il suffit d'envoyer sur papier libre les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale, le ou les numéros à inscrire sur la liste d'opposition en précisant un numéro de téléphone de contact en cas de difficultés. Une confirmation vous sera ensuite envoyée par voie postale.

L'adresse pour s'inscrire par courrier :
Société Opposetel - Service Bloctel
6, rue Nicolas Siret - 10 000 Troyes

© Jean-Marc Prévault, ERYA 2021

Rencontre avec un historien artisan forgeron et orfèvre passionné !

Gabriel Vimar avec un doctorat en Histoire s'est spécialisé sur la période du Moyen Age et exerce une profession aussi insolite que rarissime... Batteur d'armures ! Il s'est installé avec femme et enfant à Huisseau pendant le confinement à côté de la boulangerie à l'emplacement de l'ancien Relais fraicheur.

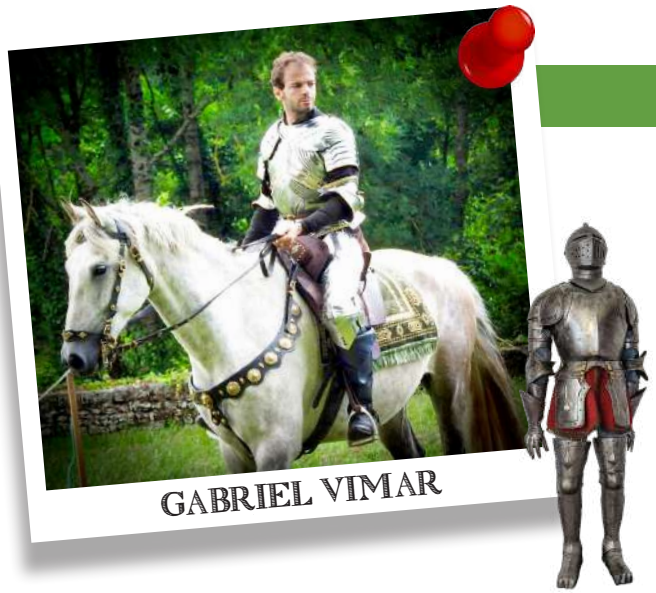

Passionné depuis tout petit par le Moyen Age et les chevaliers, il s'est passionné pour les armures lors d'un voyage à Vienne où il a pu essayer celle de l'empereur Maximilien... Batteur d'armure c'est littéralement battre la pièce de fer pour la mettre en forme. Un métier rare, pas plus de 10 ateliers en France. Un métier de forgeron, un métier d'orfèvre pour orner les armures car un chevalier doit montrer toute sa puissance, sa richesse et sa qualité. Un métier de bourrelier aussi pour assembler les pièces les unes aux autres par du cuir. Alliant son doctorat d'histoire et sa passion des chevaliers Gabriel Vimar recherche l'authenticité par ses recherches sur de vieux manuscrits ou de vieilles pièces de musée pour reconstituer réparer ou fabriquer avec fidélité les armures comme elles étaient au XV^{e} siècle, apogée de l'armure.

A cette époque les armures en acier trempé faites sur mesure étaient légères et capables de protéger efficacement le chevalier le transformant pratiquement en un surhomme sur lequel la plupart des coups pouvaient pleuvoir sans risque. Leur polissage était également l'objet de tous les soins car il montrait tout autant la puissance et la magnificence du porteur que sa richesse et sa capacité à payer rançon si les choses tournaient mal. Il était en effet plus tentant de capturer un chevalier et de le rançonner plutôt que de simplement le tuer. Monté sur un puissant destrier souvent aussi armuré que lui, le chevalier chargeant au grand galop dans son armure en acier trempé étincelant sous les rayons du soleil suffisait à glacer le sang de la plupart des soldats et seules quelques troupes particulièrement bien entrainées et solides pouvaient résister à une telle charge.

Gabriel Vimar fabrique de fidèles répliques des pièces de musée pour d'autres musées, pour les films et pour des particuliers participant à des reconstitutions historiques, des spectacles de joutes (combat à cheval à la lance) ou même de Béhourd (combat médiéval de compétition en équipe) Fédération Française de Béhourd - Combat Medieval) Les armures qu'il fabrique pèsent généralement entre 20 et 25 kg... Soit 10 kg de moins que la tenue de nos sapeurs-pompiers ou de nos soldats modernes. Ses armures sont comme des « exosquelettes » légers, protecteurs et permettant surtout de conserver une grande souplesse dans ses mouvements pour les tournois. D'ailleurs rappelle t'il souvent en plaisantant : « *Si mon client ne peut pas faire la roue avec son armure je le rembourse !* »

Avec son doctorat d'histoire Gabriel Vimar est par ailleurs consultant, il voyage dans le monde entier, travaillant main dans la main avec les musées, les reconstitutions historiques et le cinéma. Il participe à cheval et en armure à de multiples évènements médiévaux et fut, plus jeune, un champion actif de Pas d'arme et un passionné de Béhourd un peu partout en Europe. Il donne par ailleurs des cours d'escrime d'arme moyenâgeuse et fait partager ses connaissances et sa passion des combats de chevalerie à tous ceux qui le souhaitent

Sa fiancée Virginie n'est pas en reste, passionnée elle aussi du moyen Age, elle écrit sur l'art culinaire, l'évolution de la cuisine médiévale, les gallinacés et la médecine de cette période.

ART ET PATRIMOINE À HUISSEAU EN SEPTEMBRE

Pour cette année si particulière, la Mairie de Huisseau innove, en partenariat avec Le Parc des Mauves, Résidence Omeris et l'Association ERYA. Un nouvel événement ouvert à tous se prépare, qui aura lieu du 10 au 26 septembre et auquel sont invités à participer les associations et les habitants de Huisseau.

« *Art et patrimoine à Huisseau* », c'est un parcours pédestre dans le bourg pour mettre en lien le Patrimoine de la commune et l'Art Contemporain. Des œuvres d'art exposées en extérieur offriront aux visiteurs une déambulation récréative au rythme de chacun.

Depuis la résidence du Parc des Maures jusqu'à la salle des fêtes, les œuvres seront installées à l'ancien presbytère halte-garderie, dans le jardin de l'église, sur la place et dans la cour intérieure du château, à l'école primaire et à l'école maternelle. L'église sera ouverte aux visiteurs les week-ends.

Au-delà de cette « promenade artistique » accessible en semaine et sur 3 week-ends, des visites commentées, des animations, des ateliers participatifs et des rencontres avec les artistes seront proposés à tous les publics, habitants de Huisseau, scolaires et visiteurs, qui découvriront ainsi notre belle commune.

Un événement d'autant plus pertinent qu'il s'inscrit autour des Journées du Patrimoine dont le thème 2021 année est « Patrimoine pour Tous - Ensemble, faisons vivre le patrimoine » et que Huisseau bénéficie désormais du label « *Village de caractère* » pour la diversité et la richesse de ses trésors patrimoniaux.

Regroupement scolaire des écoles de BACCON, COULMIERS, HUISSEAU SUR MAUVES et ROZIERES EN BEAUCE

Tél : 02-38-80.77.02 siris2@wanadoo.fr

✓ Les dossiers d'inscriptions 2021/2022 pour les élèves déjà scolarisé sur le regroupement vous parviendront par mail dans la **semaine du 14 au 18 juin et seront a retourner au secrétariat du SIRIS pour le 10 juillet.**

✓ Les inscriptions pour le transport scolaire sont à faire par chaque famille sur le site : *https://www.remi-centrevaldeloire.fr/transports-scolaires/* inscriptions/ avant le 15 juillet 2021

Date des vacances d'été :

Du mardi 6 juillet (au soir)
au jeudi 2 septembre (au matin)

✓ Comme chaque année nos élèves de CM2 du regroupement se verront remettre un dictionnaire par le SIRIS pour leur rentrée en 6ème.

Nous vous souhaitons à tous
de bonnes vacances d'été.

A.P.E. VAL DES MÔMES

Les élèves scolarisés en maternelle ont reçu un livre autour d'un goûter courant mai.

PS

MS

GS

L'association des parents d'élèves a été le partenariat d'Auchan et de Nathan, à la rentrée 2020 -2021.

Suite à ce partenariat, chaque élève scolarisé en élémentaire recevra courant juin un cahier de vacances offert par l'APE.

Cette distribution se fait autour d'un goûter offert à chaque enfant par les 4 mairies du regroupement scolaire, tout en respectant les conditions sanitaires.

L'équipe de l'association des parents d'élèves.

Chasse au trésor 2.0.

Scanner pour vous inscrire

organisée par l'Association des Parents d'Elèves

Un trésor est caché dans la ville! Soyez les premiers à le trouver.

Rendez vous le samedi 26 juin 2021

sur le parking de la salle des fêtes, départ de14h à 15h

Inscription souhaitable à ape.valdesmomes@gmail.com ou au 06 66 29 13 60 jusqu'au 24/06

COMMENT JOUER?

- Se munir d'un téléphone portable avec un lecteur de QR codes.
- Se joue en famille ou en petits groupes (de 10 personnes maximum).
- Comment scanner un QR code? A partir de son téléphone (Snapchat, Messenger ou Caméra) ou télécharger l'application: Scanner code QR

Masque obligatoire à partir de 6 ans.

Ouvert à tous

sous réserves des conditions sanitaires

A.P.E. VAL DES MÔMES

Ne pas jeter sur la voie publique

EQUIPEMENT DU CHASSEUR DE TRESOR

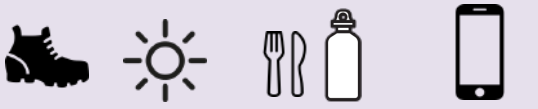

LA REPRISE DU CLUTT

Comme toutes les associations sportives pratiquant son activité dans la salle des fêtes de la commune, les adhérents du Cercle Laïque Uxellois de Tennis de Table ont dû stopper la pratique de leur sport, que ce soit en loisir ou en compétition.

Certaines ou certains vont s'être mis à d'autres activités..., en attendant la reprise.
Cette reprise, elle arrive à grand pas puisque qu'à partir du mercredi 9 juin, les salles utilisées comme salle de sport vont, de nouveau, pouvoir accueillir du public pour pratiquer leur activité et ce, jusqu'à 23h00, couvre-feu oblige.

Il va être temps de dépoussiérer nos tenues et de retrouver l'ambiance amicale qui règne dans ce club depuis sa création (septembre 1983).

Bien sûr, le protocole intégrant les gestes « barrière » mis en place au club dès le mois de juin 2020 et révisée en juillet 2020, en cohérence avec les recommandations de la Fédération Française de Tennis de Table, sera toujours à appliquer dans la pratique de notre sport.

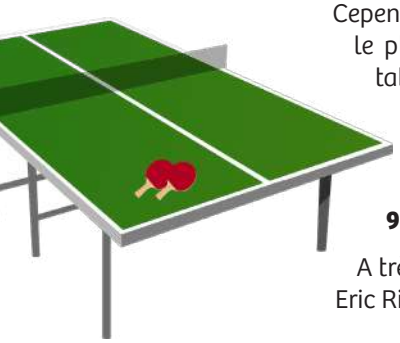

Cependant, cela ne peut, en aucun cas, gâcher le plaisir de se retrouver enfin autour de nos tables pour échanger des balles et bien plus !.

Donc, le Rendez-vous est pris : **le Cercle Laïque Uxellois de Tennis de Table reprend ses entraînements dès mercredi 9 juin à partir de 18h30.**

A très bientôt.
Eric Rivallain, Président du club

L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES HUISSEAU

Coulmiers Rozières reprendra ses activités dès le mois de septembre 2021:

✓ **Yoga :** lundi de 19h à 20h
contact Viviane Cribier 02 38 80 74 05

✓ **Sophrologie :** mardi de 19h à 20h
contact Agnès Sellier 02 38 74 25 53

✓ **Peinture sur porcelaine :** 1 mercredi sur 2
contact Chantal Raison 06 78 36 61 11

✓ **Scrapbooking/Carterie :** 1 samedi par mois
contact Jocelyne Veyer 03 86 69 06 63

FORUM DES ASSOCIATIONS

Les bénévoles des associations vous recevront le **Vendredi 10 septembre 2021** de 17h à 19h à la salle des Fêtes de Huisseau sur Mauves pour vous présenter leurs activités et vous inscrire

2ÈME SEMESTRE 2021

RÉSIDENCE « LE PARC DES MAUVES »

JUIN 2021

Exposition peinture et photo de Mme et M. LEDAMOISEL (juin et juillet)

Vendredi 18 juin à partir de 19h

✓ **Célébration de la Fête de la musique avec :**
Chansons avec LIZA PYRIS, « *RETOUR AU PASSE* »

Du « *Comique à Rallonge* » de la diseuse Yvette Guilbert à la fantaisie de Mistinguett, en passant de la Bastille à Pigalle avec Nini et Zaza, Jonnhy et Zoa, la chanson française est portée d'un air coquin par LIZA PYRIS sur un air d'accordéon ou de piano.

JUILLET

Vendredi 23 juillet à 15h

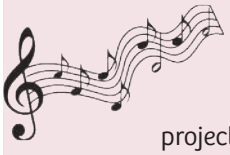

Spectacle musical, interactif, instructif et divertissant « *l'histoire de France* ».
(Jeux, chansons, vidéo projection) proposé par JL AUDIBERT

EN JUILLET ET AOÛT

• Les résidents exposent leurs souvenirs de leur **« *Toute 1ère fois* »**

SEPTEMBRE

Du 1er au 30 septembre

• Exposition, prêtée par l'ONACVG (office national des anciens combattants et victimes de guerre) en l'honneur de **Maurice GENEVOIX et ceux de 14.**

Du 1er au 30 septembre :

• Exposition **ERYA** (Guillaume Landemaine)

Du 10 au 26 septembre :

• **Exposition itinérante « *Art et patrimoine* »** avec le collectif « ERYA » en partenariat avec la municipalité de Huisseau sur Mauves.

Vie **associative**

ASBH FOOTBALL

LA SAISON S'ACHÈVE…
PRÉPARONS ENSEMBLE LA PROCHAINE !!!

En raison des conditions sanitaires, la saison a été interrompue et inachevée sportivement parlant.
Il a tout de même été possible ponctuellement de maintenir une activité pour nos licenciés via des entraînements adaptés dans le respect des contraintes imposées par le district et la ligue. Cette fin de saison apporte son positif avec un allégement des contraintes ce qui permet une reprise de compétition pour les plus petits, qui en sont demandeurs.
Dans la continuité de ces bonnes nouvelles, préparons ensemble cette nouvelle saison qui, nous l'espérons, pourra être menée à son terme.

Retrouvons-nous sur les terrains pour pratiquer ce sport que nous aimons tant et lors des différentes manifestations organisées par le club.
Venez rejoindre un club ou convivialité et esprit de famille sont les maîtres mots, nos portes vous sont ouvertes.

NOUS ACCUEILLONS ET RECHERCHONS :

✓ les enfants à partir de 5 ans ✓ les joueurs adultes
✓ les personnes souhaitant prendre la fonction de dirigeant dans le club ✓ les éducateurs jeunes ✓ les bénévoles
✓ les partenaires

Dans le cadre de la préparation de la saison 2021/2022, nous procédons à la création d'une équipe U15, à ce titre, nous recherchons des joueurs alors si vous êtes nés en 2007-2008 et que vous avez envie de jouer au foot, venez nous rejoindre !

Pour les personnes qui souhaitent essayer ou avoir plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

Florence Bouvet (Présidente) : 06.31.8910.81
Romain Guériaud (Responsable école de Foot) : 06.66.45.91.01
Jean-Marie Brancourt (Correspondant Club) : 06.23.49.52.97

EN ESPÉRANT TOUS VOUS RETROUVER À LA RENTRÉE…
CONTINUEZ A PRENDRE SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES

Infos **diverses**

CONGÉS D'ÉTÉ DES COMMERÇANTS UXELLOIS

Boulangerie-pâtisserie VILLARD
Du lundi 9 Août au lundi 30 Août • Réouverture le mardi 31 Août

Salon de coiffure « le reflet de soi »
Du dimanche 8 Août au lundi 16 Août • Réouverture le mardi 17 Août

Charcuterie ARNAUD traiteur
Du lundi 9 Août au lundi 30 Août • Réouverture le mardi 31 Août

Bar tabac journaux « Les tourelles »
Du dimanche 22 Août au lundi 30 Août • Réouverture le mardi 31 Août

Pharmacie des Mauves
Pour cet été, pas de modifications jours et horaires habituels.

Agence postale communale
Durant la période du mardi 29 juin au samedi 17 juillet, ouverture uniquement les mardi et vendredi de 9h à 12h.

Reprise le mardi 20 juillet aux jours et heures habituelles (les mardi, mercredi, vendredi et samedi matin de 9h à 12h).

Vie Paroissiale

Centre Inter Paroissial
109 rue Abbé Pasty - Baule
Tél : 02 38 45 28 93
www.duo45.fr
Mail : duo45@orange.fr

Cathéchisme : 06 23 47 18 43
le vendredi soir horaire sortie école

Messes dominicales à l'église de Huisseau

Le 4e samedi de chaque mois à 18h30
Information : info-messe
www.messes.info/dioceses

INFOS : le prochain «Au fil des Mauves» paraîtra début septembre

Etat Civil

NAISSANCES		
VOITÈQUE Tays	22/02/2021	ORLÉANS
BÉJAUD RENOULT Clémentine	21/03/2021	SARAN
TUI Maliana	07/04/2021	ORLÉANS
TROUSSEL Margaux	06/05/2021	LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR
DECES		
CHÉRIER Jeannine née GAILLARD	17/02/2021	HUISSEAU-SUR-MAUVES
ALLEZY Pierre	08/03/2021	HUISSEAU-SUR-MAUVES
BAZUS Rolland	03/04/2021	DRY
HUET de FROBERVILLE Yves	26/04/2021	HUISSEAU-SUR-MAUVES

Mairie de Huisseau-sur-Mauves
118 rue du Bois de Deurre - 45130 Huisseau-sur-Mauves
Tél : 02 38 80 73 73 - mairiehuisseau@wanadoo.fr
Horaires et jours d'ouverture du secrétariat :
du lundi au samedi de 9h à 12h

Au Fil des Mauves : N°177 Juin 2021 - Dépôt légal : à parution
Directeur de Publication : Jean Pierre BOTHEREAU
Conception : Florence LUNEAU - Tél. 06 98 38 12 43 - luneau.fp@orange.fr © Pixabay
Commission communication : Philippe de ROBIEN, Hervé FAGOT, Michelle GAY,
Guy GOUACHE, Nadège L'HELGOUALC'H, Régis SENEE, François SOUCHET.